

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association de l'AJA (section amateurs) s'est réunie le 5 juillet, conformément à ses exigences statutaires, afin de voter sur la cession de foncier au profit de la SAS (section professionnelle). Cette obligation statutaire fait suite aux négociations entre la SAS et l'association de l'AJA. Il s'agissait d'une ratification afin d'entériner une décision du Conseil d'Administration déjà rendue au président Graille. A l'issue de cette assemblée extraordinaire, l'adoption a donc été sans surprise à une très large majorité. L'association conserve néanmoins les $\frac{3}{4}$ des terrains dont le « tapis vert » de l'Abbé Deschamps. C'est aussi un témoignage fort de confiance et de solidarité envers l'équipe dirigeante de notre association qui a été le moteur de cette assemblée. Pour autant les membres de l'association ont fixé un cadre précis du projet de club. Il est vrai que derrière le projet, il y a des hommes, des salariés, et surtout 400 familles qui adhèrent et participent à la vie de l'association. Aussi, en fixant des lignes directrices les membres ont clairement exprimé le souhait de collaborer de façon plus étroite et transparente avec la SAS et la municipalité. L'enjeu de cette collaboration tripartite demeure essentiel sur le territoire auxerrois. A ce titre, l'association communiquera de façon régulière et sous différents supports les actions envisagées, tout en gardant en ligne de mire une volonté de travailler en transversalité avec la SAS, avec un partage de plus en plus affirmé. Bonne volonté, communication ouverte avec la SAS et la municipalité, l'association AJA se positionne résolument en acteur incontournable d'un projet sportif et de territoire.

Alain Géhin

Président Association AJA